

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2025

Convocation du 6 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 15

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 13 février 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de février à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, BELLARD, CULLERIER, EDIN, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC, MAUXION.

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND donne pouvoir à Mme Vanessa CULLERIER
Mr Dominique CHAPON donne pouvoir à Mr David LUCIEN
Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Mme Elisabeth MARQUET

Absents : Mme Katy LOISON
Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 06/02/2025

Affichage : 13/02/2025

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HEUVELINE

OBJET : PLUi-H – PRESENTATION ET DELIBERATION D'OBSERVATIONS

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 juin 2019 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH), définissant les modalités de collaboration entre la CCALS et les communes membres ainsi que les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

Vu la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021 ;

Vu les débats tenus au sein du Conseil communautaire le 1er février 2024 ainsi que dans tous les Conseils Municipaux des communes concernées par le projet de PLUi ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi-H de la CCALS ;

Vu le courrier de la Communauté de communes reçu sollicitant l'avis de la commune sur le projet ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ces articles L. 153-15 et R. 153-5 ;

Monsieur Jean-Pierre BEAUDOIN présente les principales caractéristiques du projet de PLUi-H de la CCALS.

Au regard des éléments présentés il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable sur le projet de PLUi-H avec les observations et demandes d'ajustement suivantes :

- Réévaluation des demandes de changements de destination de la commune ;
- Réévaluation du nombre et/ou des périmètres des STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités) ;
- Réévaluer, à Jarzé, le jardin remarquable proposé aux parcelles AB 145, AB 146, AB 152, AB 153, AB 154, AB 330 et AB 3289 ;
- Réévaluer le périmètre des zones U : notamment au croisement de la RD 766 et de la rue de la mairie ;
- Interrogation quant au classement en zone A de l'aire des gens du voyage ;
- Réévaluation des emplacements réservés.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de PLUi-H et valide les observations et demandes d'ajustement proposées.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

